

Dr. pol.
P. a.

12

AUX ÉLECTEURS DE DORCHEST

LEUR ANCIEN DÉPUTÉ

L. P. PELLETIER

DÉMASQUÉ

Ses EXPLOITS, Ses TRAHISONS,

Ses BOODLAGES

QUEBEC

1892

124975

DISCOURS DE L'HON. H. MERCIER A STE-CLAIRE LE 28 JANVIER 1892

M. PELLETIER ACCUSÉ EN FACE DE TRAHISON A SON PARTI, A SES AMIS, A SES PARENTS

Recevant l'argent des libéraux et faisant des marchés
honteux avec les chefs tories

*Il voulait vendre le Dr Vaillancourt, le comté de
Dorchester, "La Justice" et se vendait lui-même*

SON ODIEUSE CONDUITE A L'EGARD DE SON BEAU FRERE L'HON. HORACE ARCHAMBAULT

DECLARATION DE M. J. B. MORIN

Ses spéculations avec les arpenteurs, etc., etc

M. le maire.

M. le Préfet,

Messieurs,

Je suis venu à la demande d'un grand nombre d'électeurs de ce comté de Dorchester, si important par son étendue territoriale et si remarquable par l'intelligence de ses habitants, et de M. Alexandre Tasche-reau, le candidat national, jeune homme aussi distingué par le nom qu'il porte que par les talents qui brillent en lui, vous porter la parole dans cette remarquable occasion, et vous dire ce que je pense de la situation politique, si compliquée par les derniers événements, et surtout quelle est mon opinion sur le compte de l'honorable Louis Philippe Pelletier, un des candidats qui briguent vos suffrages.

Mon intention est de vous parler raison, et de vous donner des faits de manière à

vous mettre en état de porter un jugement éclairé sur le mérite de la cause qui vous est soumise. Je tâcherai d'être bref et clair dans mes paroles.

Votre surprise a dû être bien grande, quand vous avez appris que M. Pelletier était devenu ministre, membre du cabinet DeBoucherville, formé de la manière la plus irrégulière possible comme résultat d'un des coups d'Etat les plus audacieux qui soient mentionnés dans l'histoire des pays libres.

Ce coup d'Etat, qui nous a renvoyés d'office, mes collègues et moi, et qui a chassé de la chambre des députés élus en juin 1890, a été ordonné par les ministres fédéraux, exécuté par leur officier irresponsable l'honorable M. Angers, et met en danger nos institutions provinciales et vos libertés politiques garanties par la constitution.

J'étais arrivé en 1886 avec une majorité de 7 voix à l'assemblée législative, et en

peu de temps, la majorité s'est élevée à 14. De 1887 à 90, j'ai été soutenu par cette majorité, qui m'a consciencieusement aidé à faire du bien à cette province. M. Pelletier, qui demande vos suffrages aujourd'hui, était dans la majorité. Je l'avais fait conseiller législatif pour la division de Lauzon, et plus tard, vous l'élisiez dans ce comté comme mon partisan, quand M. Larochelle devint conseiller législatif.

En 1890, lors des élections générales du mois de juin, il se présentait comme mon candidat, et s'engageait à me supporter comme par le passé, et vous l'élisiez par une écrasante majorité.

En 1886, M. Pelletier était mon candidat à Témiscouata, il eut mon appui loyal ; j'allai l'aider personnellement ; j'écartai des candidatures libérales qui s'affirmaient contre la sienne, il eut tous les secours d'argent et autres du comité de Québec, et je faillis même me faire assommer pour lui.

En 1887, M. Pelletier était notre candidat à Trois-Rivières contre Sir Hector Langevin ; il eut encore notre concours, notre appui, nos secours de toute sorte, et il ne fut défait que par une quinzaine de voix.

En 1888 et 1890, quand il se présentait devant vous comme mon candidat, voulant rester fidèle à un ami et à l'alliance nationale, je fis écarter les candidatures libérales qui voulaient s'imposer, et je lui sacrifiai de mes meilleurs amis personnels et politiques, pour tenir ma parole. Demandez à M. George Demers, de St. Henri ; demandez à M. F. X. Lemieux, ancien député de Lévis, et à bien d'autres que je pourrais nommer quelle fut alors l'énergie de mon intervention, et quelle fut aussi la fidélité de mon amitié ! J'avais donné ma parole à M. Pelletier, et ma parole fut tenue. Il est là, et il n'osera pas nier.

Tout le temps que M. Pelletier fut en chambre, moins une occasion ou deux, il m'appuya de sa parole éloquentes et de son vote important. Nous différâmes sur deux ou trois questions, mais il ne brisa jamais ouvertement avec notre parti. Aussi, au mois de septembre dernier, au commencement de la crise, après que le lieutenant-gouverneur eut écrit sa lettre injuste du 7 septembre, M. Pelletier accepta-t-il l'invitation que lui fit M. Jules Tessier, de venir délibérer avec ses amis, dans un caucus convoqué à cet effet. Il y prit la parole, et s'y déclara mon ami et mon partisan. En voici la preuve :

District de Montréal.

Nous, soussignés, ex-députés de l'Assemblée législative de Québec, Odilon Desmarais, avocat de St-Hyacinthe, et Tancred

B. DeGrosbois, médecin de Roxton Falls, déclarons solennellement :

Qu'à la suggestion de l'honorable M. Mercier, M. Jules Tessier, de Québec, avocat, et ex-député du comté de Portneuf, invita les membres nationaux de la législature de Québec, à se réunir dans la capitale, en septembre dernier, pour considérer la situation faite au cabinet Mercier par la lettre du lieutenant-gouverneur Angers en date du sept septembre dernier ;

Que l'honorable Louis Philippe Pelletier était un des invités et se trouvait présent, comme ami de l'administration Mercier ;

Que l'objet de la réunion ayant été communiqué, le dit Louis Philippe Pelletier dit, en substance, que bien qu'il eût été quelque peu mal traité par l'hon. M. Mercier et qu'il différait, sur une question ou deux, avec le gros du parti, il était encore avec le parti ;

Qu'il croyait qu'il vaudrait mieux ne pas signer de pétition au lieutenant-gouverneur demandant la convocation des chambres, vu que, le ministère ayant accepté la commission, ce serait presque désavouer son action et blâmer l'acceptation de cette commission ;

Qu'il avait encore confiance que le lieutenant-gouverneur n'irait point au-delà des bornes de la constitution, et rendrait justice à qui de droit ;

Que, jusqu'à ce que le contraire fût établi, nous devons laisser la chose entre les mains des ministres, qui sauraient faire ce qu'il conviendrait.

Et nous faisons la présente déclaration, la croyant consciencieusement vraie et en vertu du statut pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

Et nous avons signé.

(Signé,) O. DESMARAIS,
T. B. DEGROSBOIS.

Prise et reconnue devant moi, à Montréal, ce vingt-deuxième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

(Signé,) H. A. A. BRAULT,
N. P. et Com. Cour Sup.,
district de Montréal.

A cette époque, l'enquête du sénat sur l'affaire de la Baie des Chaleurs était faite, et non seulement la preuve tentée plus tard devant la commission royale ne fut pas plus forte, mais encore, et j'attire votre attention sur ce point d'une manière toute spéciale, elle fut beaucoup plus faible et m'exonéra complètement de toute participation directe ou indirecte dans la transaction Pacaud-Arnstrong. Le rapport même des commissaires, MM. Baby et

Davidson, qui poussèrent l'inconvenance jusqu'à porter leur jugement pendant la maladie de leur collègue et président, ne me rattache personnellement à aucun des faits reprochés. Quatre de mes collègues sont aussi déclarés complètement indemnes, et sur les trois autres un seul est soupçonné dans ce rapport, mais contrairement à la preuve, d'avoir eu connaissance de la transaction.

Ainsi, ce ne peut être l'enquête devant la commission royale qui a forcé M. Pelletier à nous retirer son allégeance, puisqu'aux yeux de tous, notre position s'était considérablement améliorée. Il faut donc rechercher ailleurs la cause de cette défection. Et je crois qu'elle ne serait pas difficile à trouver, à la lueur des faits que je vais mettre devant vous.

L'ambition de M. Pelletier, tout le monde le sait, ne connaît point de bornes : il voulait être ministre, et il trouvait qu'il ne l'était pas assez tôt avec nous. Le coup d'Etat lui fournissait une occasion de satisfaire cette ambition. On dit même que ses nouveaux collègues n'en voulaient point, et plusieurs conservateurs importants firent de très graves objections, mais tout fut inutile, M. Pelletier voulait être ministre, et il le fut.

Ce n'était point d'ailleurs la première fois que monsieur Pelletier imposait son ambition à ses amis. Il avait été jusqu'à me menacer de ses foudres s'il n'était point ministre avant son beau-frère, l'honorable Horace Archambault. C'est incroyable, mais c'est vrai. L'honorable M. Archambault est un avocat distingué de Montréal, professeur de droit à l'Université Laval, et qui n'a point tardé à prendre, au conseil législatif, ou il est un des plus jeunes, une position et un ascendant qui lui font honneur. La maladie de l'honorable M. Duhamel m'obligeant à songer à lui trouver un successeur, je le crus tout trouvé dans la personne de M. Archambault, et j'en fis part à son beau-frère, M. Pelletier, qui à deux reprises différentes s'objecta à mon projet pour ne point voir arriver avant lui son beau-frère. Ces faits sont établis hors de tout doute dans la lettre que voici :

Montréal, 12 septembre 1890.

Mon cher Monsieur MERCIER,

J'ai cherché à vous voir avant de laisser Québec; mais vous étiez parti pour la campagne. Mon intention était de vous remercier de la marque de confiance que vous m'avez donnée, en m'offrant un portefeuille dans votre gouvernement.

C'est la deuxième fois que vous me faites l'honneur de penser à moi comme votre collègue. Mais cette fois-ci, comme avant

les élections, vous avez rencontré le même obstacle. Mon beau frère, L. P. Pelletier, ne veut pas que je sois ministre avant lui. Il l'a déclaré de nouveau après notre départ de chez vous, et pour me servir de ses propres expressions, il a dit qu'il *y aura du poil* si vous me choisissez comme ministre, malgré son opposition.

Si vous vous en rappelez, il a pris la même position au mois de mai dernier, lorsque Duhamel vous avait généreusement remis son portefeuille, pour me faire place. Cette fois encore, malgré votre promesse de donner un portefeuille à Pelletier après les élections, malgré la permission que vous me donniez de me retirer si cette promesse n'était pas exécutée, Pelletier a fait feu et flamme, et a même menacé de passer à l'ennemi pour les élections générales.

Comme vous le voyez, je me trouve dans une bien fausse position. Je ne puis entrer dans votre gouvernement que comme l'un des représentants du parti conservateur-national, afin de maintenir l'alliance qui a été formée. Mais si j'entre avant Pelletier, je ne puis compter sur l'appui de *La Justice* et de *l'Etendard*, que Pelletier contrôle absolument. Je serais donc une source de faiblesse pour vous et pour l'alliance nationale.

Sous les circonstances, il vaut mieux que vos projets soient ajournés jusqu'à ce que vous puissiez offrir un portefeuille à mon beau frère.

Je le regrette pour ce pauvre Duhamel, qui aurait pu obtenir une position honorable et lucrative et qui va se trouver obligé de rester sur la brèche, avec sa mauvaise santé, pour succomber peut-être sous les efforts de la maladie, avant d'avoir assuré le pain de sa famille.

Je le regrette aussi pour l'alliance nationale, que je vois menacée dans son existence, par suite de ces dissensions intestines et de ces ambitions déraisonnables.

Je le regrette encore pour moi-même, non pas parce que je n'obtiens pas la position que vous m'offriez dans votre gouvernement, mais parce qu'il est pénible pour moi de constater que l'opposition vient d'un membre de ma famille.

Enfin, je le regrette pour Pelletier lui-même, qui est le président de l'association conservatrice nationale, et qui amoindrit certainement sa valeur et son prestige par ses petites ambitions, et sa hâte intempestive d'arriver au pouvoir.

Quant à vous, votre existence comme chef de gouvernement est assurée par l'immense majorité que les élections viennent de vous donner, et vous n'avez qu'à conserver votre position, et les collègues que vous avez aujourd'hui, pour pouvoir travailler à

l'aïse, pendant les cinq ans à venir, à la prospérité et à l'agrandissement de notre belle province de Québec. Aussi longtemps que vous nous dirigerez dans la voie de l'honneur et du devoir, je serai heureux de combattre comme simple soldat dans les rangs de l'armée, et de faire le coup de feu pour la défense du drapeau et du programme. Je n'ambitionne aucunement la promotion que vous m'avez offerte, et si j'étais prêt à l'accepter, c'est parce que j'ai cru que je pouvais être utile à mon parti. Mais plutôt que de voir naître la division dans nos rangs, je préfère rester à mon poste actuel, et donner ainsi à mes compagnons d'armes l'exemple de la discipline et du désintéressement.

Croyez-moi, cher monsieur,

Votre bien dévoué,

(Signé) HORACE ARCHAMBAULT.

L'homme qui peut agir de la sorte envers un parent peut bien trahir son chef et son parti, n'est-ce pas ? L'homme qui a tant envie d'être ministre, et qui, par crainte de ne point l'être, prive son beau-frère de cet honneur, n'hésitera pas devant la trahison pour satisfaire ce désir effréné qui le tourmente toujours de plus en plus.

Aussi, c'est bien ce que M. Pelletier a fait. Dès le printemps de mil huit cent quatre-vingt-dix, M. Pelletier préparait sa trahison et cherchait à la couvrir du manteau des principes, et le 25 avril 1890, il publiait dans la *Justice* la singulière dépêche que voici, comme venant de Montréal :

“ On dit ici que l'hon. M. Taillon prononcera mardi prochain un discours programme qui aura un grand retentissement. Il aurait l'intention, paraît-il, d'émettre des principes et d'arborer un drapeau qui auraient beaucoup d'attrait et qui pourraient rallier une grande partie des conservateurs-nationaux. Sur la question des asiles, par exemple, et sur d'autres points de cette importance, il émettrait des principes vraiment conservateurs et catholiques. Il cesserait aussi la lutte acharnée faite par son parti contre les conservateurs-nationaux. Je ne sais pas jusqu'à quel point ces rumeurs sont vraies, je vous les donne pour ce qu'elles valent, mais elles circulent ici et causent beaucoup d'émotion et de commentaires. . . . ”

C'était à la veille des élections générales, qui avaient été décidées en caucus, auquel M. Pelletier assistait, et cette dépêche, publiée dans l'organe des conservateurs-nationaux à Québec, les préparait à se rallier à M. Taillon au besoin, pendant la campagne électorale. Cette dépêche leur

disait, en substance : “ Préparez-vous à lâcher M. Mercier ; M. Taillon va nous faire des concessions suffisantes pour nous rallier à lui. ” Vous l'avouerez, c'était jeter le désarroi dans notre camp avant la bataille ; c'était mettre l'incertitude dans une division de l'armée, celle des conservateurs-nationaux ; c'était la préparer à la trahison.

La dépêche avait une autre signification, plus méchante, je dirais plus canaille, si vous me permettiez l'expression. Elle disait à M. Taillon, chef du parti ennemi : “ Les conservateurs-nationaux sont prêts à passer de votre côté, si vous voulez les satisfaire sur la question des asiles et accepter dans le futur cabinet bleu M. Pelletier, le chef des intransigeants sous ce rapport. ”

L'honorable M. Duhamel, dont la perspicacité politique est bien connue, ne manqua point de saisir la gravité de la situation et flaira de suite la trahison dont M. Pelletier préparait les voies. Aussi, le 30 avril 1890, lui écrivait-il ce qui suit :

“ Nous avons été bien surpris, ici, quand nous avons lu, dans la *Justice* du 25 courant, la dépêche suivante de Montréal : Et il ajoute, après avoir donné la dépêche ci-dessus :

“ J'ai tenu à citer le texte de cette dépêche, afin qu'il n'y ait point de malentendu sur sa portée et même sur les expressions employées.

“ D'abord, on paraît convaincu que c'est toi qui a rédigé cette dépêche, car les mots : “ On se rappelle le tort qu'une tactique semblable avait fait à M. McKenzie en 1878 ”, sont les propres expressions que tu as employées, lors de notre entrevue chez M. Mercier ; mais je t'assure qu'on serait enchanté d'apprendre le contraire, et cela, pour deux raisons que je vais t'indiquer.

“ On avait compris, ici, que tu acceptais l'idée d'autres changements dans le cabinet que celui de M. Gagnon, et j'en avais moi-même averti M. Mercier, après l'entrevue que nous avons eue ensemble, Archambault, toi et moi.

“ Ensuite, M. Mercier nous ayant dit qu'il ne pourrait admettre la possibilité de la nomination de M. Archambault comme mon successeur, si tu y opposais des objections sérieuses, il se trouverait dans une étrange position, après la lecture de cette dépêche, vu qu'il devrait rester convaincu ou que nous l'avons mal informé sur ton consentement, ou que tu as changé d'opinion.

“ Mais la partie la plus grave de la dépêche, c'est celle qui annonce l'intention de M. Taillon d'émettre, dans son dis-

“ cours qu'il devait prononcer et
“ qu'il a prononcé hier soir, des
“ principes et d'arborer un drapeau qui
“ auraient beaucoup d'attrait et qui pour-
“ raient rallier une grande partie des con-
“ servateurs-nationaux. Sur la question
“ des asiles, par exemple, et sur d'autres
“ points de cette importance, il émettrait
“ des principes vraiment conservateurs et
“ catholiques, et ce serait aussi la lutte
“ acharnée faite par son parti contre les
“ conservateurs-nationaux.

“ Il y a, dans cette partie de la dépêche,
“ une chose très regrettable et une autre
“ très dangereuse.

“ Celle qui est regrettable, c'est l'inten-
“ tion, prêtée à M. Taillon, à la veille des
“ élections générales, “ démettre des prin-
“ cipes et d'arborer un drapeau qui auraient
“ beaucoup d'attrait et qui pourraient
“ rallier une grande partie des conserva-
“ teurs-nationaux.” “ Tu admettras que
“ c'est laisser quelques doutes sur les mau-
“ vaises intentions politiques de M. Taillon
“ et d'inviter le public, surtout les nation-
“ aux, à croire comme une possibilité
“ ce que nous avons toujours dénoncé,
“ nous, comme une impossibilité de
“ la part de M. Taillon. Nous avons
“ toujours dit que ses principes et son dra-
“ peau, depuis 1885, étaient inacceptables.

“ J'ai dit que l'autre partie des assertions
“ était très dangereuses et voici comment :
“ elle affirme que les déclarations de prin-
“ cipes que Taillon ferait et le drapeau
“ qu'il arborerait “ pourraient rallier une
“ grande partie des conservateurs-natio-
“ naux.” Ceci est dangereux à deux points
“ de vue, que tu vas bien comprendre.
“ D'abord, la dépêche laisse croire qu'une
“ grande partie des conservateurs-natio-
“ naux pourrait se rallier à Taillon sur de
“ simples promesses qu'il ferait et aban-
“ donner Mercier qui, lui, n'a pas seule-
“ ment fait des promesses, mais les a fidè-
“ lement tenues depuis 1885. En second
“ lieu, cette assertion est de nature à don-
“ ner raison aux soupçons injurieux de cer-
“ tains libéraux contre les conservateurs-
“ nationaux. Tu sais aussi bien que moi
“ que Mercier est en butte à des difficultés
“ intestines dans le parti libéral, et cette
“ dépêche, à ce point de vue, n'est pas de
“ nature à les faire disparaître.

“ Que dirais-tu d'une semblable déclara-
“ tion de la part de Mercier, à savoir, qu'il
“ est prêt à “émettre des principes et arbo-
“ rer un drapeau qui auraient beaucoup
“ d'attrait et pourraient rallier une grande
“ partie des bleus ?” Ne penses-tu point
“ qu'enous, conservateurs-nationaux, aurions
“ juste raison de nous trouver offensés et
“ même insultés par une semblable déclara-

“ tion de la part du chef d'un gouverne-
“ ment résultant de l'alliance entre nous et
“ les libéraux ?

“ J'ajouterais que cette dépêche sera né-
“ cessairement commentée, de manière à
“ donner raison, jusqu'à un certain point,
“ aux quelques rares conservateurs-natio-
“ naux qui nous ont laissés pour les
“ motifs que tu connais. Ne trouveront-ils
“ point, dans cette dépêche, une appro-
“ bation, au moins indirecte, de leur con-
“ duite ? Ils nous ont trahis, et tu laisses
“ croire que d'autres pourraient nous tra-
“ahir, si M. Taillon émettait certains
“ principes et arborait un certain drapeau.

“ Heureusement que nous avons mainte-
“ nant, sinon le texte, au moins le résumé
“ du discours que Taillon a prononcé hier
“ soir au St-Lawrence Hall, et qu'on n'y
“ trouve ni principes, ni drapeau nou-
“ veaux. Je suis certain qu'aucun conserva-
“ teur national n'y verra l'attrait que la
“ dépêche laissait espérer ; et ce discours
“ n'est certainement pas de nature à rallier
“ à l'opposition aucun conservateur nation-
“ al.

“ Mais avoue que si nous sommes sauvés
“ de ce côté, nous sommes peut-être grave-
“ ment exposés d'un autre côté, vu que
“ nos adversaires pourront dire que la
“ dépêche a tendu un appât à M. Taillon,
“ et que M. Taillon a refusé d'y mordre.”

La réponse de M. Pelletier fut évasive,
cherchant à atténuer l'importance de cette
dépêche. Or qu'apprenons-nous aujour-
d'hui ? C'est que cette dépêche fut faite à
Québec, par M. Pelletier lui-même, et que
conséquemment, elle était fautive et propre,
je dirais destinée, à tromper les conserva-
teurs-nationaux et à les faire hésiter, au
moment de la lutte. En voici la preuve :

District de Québec.

Je, Ernest Chouinard, journaliste de
Québec, déclare solennellement :

Que j'étais, le vingt-cinq avril mil huit
cent quatre-vingt-dix, et que je suis encore,
un des rédacteurs de la *Justice*, journal
publié à Québec ;

Que ce journal a publié, le dit jour,
vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-
dix, comme venant de Montréal, la dépêche
suivante :

“ On dit ici que l'hon. M. Taillon pro-
“ noncera mardi prochain un discours-pro-
“ gramme qui aura un grand retentisse-
“ ment. Il aurait l'intention, paraît-il,
“ d'émettre des principes et d'arborer un
“ drapeau qui auraient beaucoup d'attrait
“ et qui pourraient rallier une grande partie
“ des conservateurs-nationaux. Sur la
“ question des asiles, par exemple, et sur
“ d'autres points de cette importance, il

“ émettrait des principes vraiment conser-
vateurs et catholiques. Il cesserait aussi
“ la lutte acharnée faite par son parti
“ contre les conservateurs-nationaux. Je
“ ne sais pas jusqu’à quel point ces rumeurs
“ sont vraies, je vous les donne pour ce
“ qu’elles valent, mais elles circulent ici et
“ causent beaucoup d’émotion et de com-
“ mentaires.

“ CHANGEMENTS MINISTÉRIELS

“ Il est certain que M. Robidoux entrera
“ ces jours-ci dans le gouvernement, en
“ remplacement de l’hon. M. Gagnon. On
“ parle aussi d’autres changements ministé-
“ riels, mais je n’y attache aucune croyance.
“ Le gouvernement paraît décidé d’aller à
“ la bataille tel que constitué, sauf quant à
“ M. Gagnon. Et l’opinion générale ici est
“ que M. Mercier gardera ses collègues
“ plutôt que de s’exposer au reproche
“ d’avoir placé ses principaux lieutenants à
“ la veille d’une élection. On se rappelle
“ le tort qu’une tactique semblable avait
“ faite à M. Mackenzie en 1878, et on ne
“ paraît pas décidé à commettre la même
“ erreur.”

L’honorable Louis Philippe Pelletier,
alors directeur de la *Justice*, étant arrivé le
matin de Montréal, j’ai tout lieu de croire
que cette dépêche a été remise au journal
par lui-même.

Et je fais la présente déclaration solen-
nelle, la croyant consciemment vraie, et
en vertu de l’acte pour la suppression des
serments volontaires et extra-judiciaires.

Et j’ai signé,

(Signé) ERNEST CHOUINARD.

Prise et reconnue devant moi, à Québec,
ce vingt-septième jour de janvier mil huit
cent quatre-vingt-douze.

P. MALOUIN,

Commissaire Cour Supérieure,
District de Québec.

M. Pelletier avait donc commencé à tra-
hir dès avant les élections de 1890, et se
préparait habilement, mais malhonnête-
ment, une retraite pour lui et, espérait-il,
pour les conservateurs-nationaux.

Malgré cela, il fut mon compagnon dans
mon voyage à la Gaspésie, durant l’été de
1890, reçut mon hospitalité avec complai-
sance et parla tout le temps en ma faveur.

Pourtant, durant la session de l’automne
de 1890, il me déclara la guerre sur la ques-
tion des asiles et prit devant la chambre la
position qu’il avait espérer, par la dépêche
sus-citée, que M. Taillon prendrait pour
lui. L’on sait quel fut le résultat de cette
tactique regrettable de sa part.

Voici les élections fédérales de 1891 arri-
vées. Que fait-il durant cette campagne

mémorable, qui eut pour résultat de donner
à M. Laurier, dans la province de Québec,
une majorité de 15 voix contre une minorité
considérable qu’il avait auparavant ? Il
avait alors le contrôle de la rédaction de
la *Justice* et il publiait des articles désas-
treux pour notre chef fédéral, de nature à
nous faire perdre, à notre parti, tout en
s’en disant l’ami, plusieurs élections, et
entre autres, celle du Dr Trudel dans
Champlain.

C’était là son action publique, officielle,
conséquemment avouée ; mais on ne pou-
vait soupçonner toute la réalité.

Nous la connaissons maintenant, la réa-
lité, et nous savons que M. Pelletier, du-
rant ces élections fédérales de 1891 ven-
dait son futur collègue dans le comté à la
Chambre des Communes, le Dr Vaillan-
court, mais ne le livrait point, à sir
Hector Langevin et à sir Adolphe Caron.
En effet, il s’engageait, traitreusement,
quand il avait reçu du comité national l’ar-
gent nécessaire pour aider à l’élection du
Dr Vaillancourt, à passer à l’ennemi et à y
faire passer le brave docteur qui est ici
présent.

Voici deux documents qui prouvent cette
double assertion :

1o Lettre de M. Pacaud.

2o Déclaration de M. J. B. Morin.

(Copie)

Québec, le 27 janvier 1892.

Cher M. MERCIER,

Je viens de recevoir votre note, me de-
mandant s’il est vrai que j’ai fait le dépôt
et payé les frais de la dernière élection fé-
dérale à Dorchester.

Je n’ai aucune objection à répéter ce que
l’*Electeur* a déjà publié ; qu’en effet, j’ai
remis à l’honorable L. P. Pelletier lui-
même dans mon bureau le dépôt de deux
cents piastres requis pour mettre M. le Dr
Vaillancourt en nomination. J’ai aussi
payé les dépenses personnelles de M. Pelle-
tier en rapport avec cette élection.

J’ai l’honneur d’être,

Votre dévoué, etc.,

(Signé) ERNEST PACAUD.

P. S.—Le dépôt ne m’a pas été remis.

(Signé) E. P.

District de Québec

Le soussigné Jean-Baptiste Morin, bour-
geois de Ste-Hénédine, comté de Dorches-
ter, déclare solennellement :

J’ai été prié par un grand nombre d’élec-
teurs du comté de Dorchester de me pré-
senter comme candidat conservateur aux
élections fédérales de mil-huit cent quatre-
vingt-onze ;

Je ne tenais point à la position, ni à l'honneur, mais j'avais déclaré que si le comté avait besoin de moi, je me mettais à sa disposition ;

Quelque temps avant la nomination, je fus invité à venir rencontrer, à Québec, sir Adolphe Caron, ministre de la milice, et sir Hector Langevin, ministre des travaux publics, ce que je fis ;

Ils me prièrent de me porter candidat et je leur ai dit ce que j'avais dit aux autres, c'est-à-dire que je ne tenais point à la place, mais que si le comté avait besoin de moi, j'étais à sa disposition, mais que je ne voulais point de blague, que ce qui serait dit maintenant devait rester dit jusqu'à la fin ;

J'eus deux ou trois entrevues avec ces messieurs, toujours à Québec, excepté une avec sir Adolphe Caron, à Lévis, pendant quelques instants seulement, au moment où il partait pour Rimouski ;

Après avoir été accepté comme candidat, ces messieurs me dirent, en substance, que M. Pelletier avait été élu par une si forte majorité, qu'il était bien difficile de faire la lutte, et que s'il était possible d'arriver à un arrangement, ce serait bien mieux ;

Que si je voulais me retirer, il y avait un écrit de préparé, qui serait signé par M. Louis Philippe Pelletier, en vertu duquel M. le Dr Vaillancourt serait élu comme le candidat conservateur, promettant de supporter le gouvernement de sir John et que, alors, M. Louis Philippe Pelletier passerait de nouveau au parti conservateur ;

Je répondis : " Qu'il y ait un écrit de fait ou de signé, ça ne me regarde point ; l'on m'a demandé, je n'ai point recherché la candidature, mais on me l'a offerte. Je m'en retourne et arrangez vos affaires comme vous voudrez ; je n'ai plus rien à y voir. "

Quelques jours avant la nomination, je reçus une lettre de sir Adolphe Caron, que j'ai conservée, dans laquelle il me remerciait de mon dévouement et disait qu'il comptait sur moi pour une occasion ultérieure.

Le résumé des entrevues que j'ai eues avec sir Hector Langevin et sir Adolphe Caron, était que Louis-Philippe Pelletier avait fait un arrangement avec le docteur Vaillancourt et sir Hector Langevin et sir Adolphe Caron, en vertu duquel le Dr Vaillancourt s'engageait à supporter le gouvernement de sir John et l'honorable Louis-Philippe Pelletier s'engageait à retourner au parti conservateur.

Il y a environ quinze jours, étant à Québec, je fus invité de me rendre au bureau officiel de l'honorable Louis-Philippe Pelle-

tier, au parlement, et après m'avoir posé quelques questions pour savoir quelles étaient ses chances de succès dans la présente élection, M. Pelletier me demanda mon opinion sur la présente élection, et je lui dis que c'était divisé et mal divisé ; que si un fort libéral se présentait, ce serait sérieux pour lui.

Il fut alors question de ma candidature dans la présente lutte, et il me demanda si j'allais me présenter.

Je lui répondis : " Plusieurs personnes m'ont demandé, dans le comté et dans Québec ; mais après avoir été blagué comme je l'ai été aux élections fédérales de mil huit cent quatre-vingt-onze, je n'ai pas l'intention de l'être de nouveau. Vous savez, M. Pelletier, ce qui s'est passé : J'avais été accepté comme candidat par les chefs du parti, et j'étais invité par un grand nombre ; mais sir Hector Langevin et sir Adolphe Caron, après m'avoir accepté, m'ont déclaré qu'il y avait un arrangement par écrit, par lequel le Dr Vaillancourt s'engageait à supporter le gouvernement de sir John, et que vous, M. Pelletier, vous veniez au parti conservateur, que vous aviez fait un écrit à cet effet-là, qui n'était point encore signé, mais qui devait l'être. Je n'ai plus alors voulu entendre parler de rien, et suis retourné chez moi. Depuis ce temps-là, j'ai décidé de ne plus me laisser blaguer. Et toutes ces négociations ont eu lieu dans la maison de sir Hector Langevin, à Québec, en présence de M. Nicodème Audet, rentier de St-Anselme. "

L'honorable Louis Philippe Pelletier ne dit pas alors un seul mot pour contredire cette déclaration que je lui faisais, et d'ailleurs, c'est un fait bien connu, parce que je l'ai dit souvent, depuis, et entre autres, en laissant Québec, à la fin des négociations, je l'ai dit à M. Mercier, du *Quotidien* de Lévis, malgré que sir Adolphe Caron m'ait bien prié de ne rien dire de cette négociation qu'après les élections, ce à quoi j'ai positivement refusé de consentir. J'ai dit à sir Adolphe Caron : " Comment voulez-vous que je me taise ? En arrivant chez moi, l'on va me questionner, et si je dis : " Je ne parle pas ; " que l'on ajoute : Mais qu'est-ce qui s'est donc passé ? " et que je réponde encore : " Je ne parle pas " ; je vais passer pour être vendu.

Alors sir Adolphe Caron me dit : " Arrêtez, ne dites rien ; après les élections, je ferai publier dans les journaux ce qui s'est passé, pour vous exonérer de tout blâme et de tout soupçon. " Je refusai d'accepter cette proposition.

J'ai bien compris et je comprends encore que sir Hector Langevin et sir Adolphe Caron me demandaient le service de me retirer, après m'avoir accepté, parce que l'honorable Louis Philippe Pelletier s'engageait par écrit à ce que le Dr Vaillancourt supporterait le gouvernement de sir John, et que lui, M. Pelletier, revenait au parti conservateur. Et c'est bien là ce que ces honorables messieurs m'ont dit.

Et je fais la présente déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

Et j'ai signé,

J. B. MORIN.

Prise et reconnue devant moi, à Québec, ce vingt-sixième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

P. MALOUIN,

Commissaire de la Cour Supérieure
District de Québec.

Il ne peut donc y avoir de doute sur la trahison de M. Pelletier, durant ces élections : il écrivait dans la *Justice* et agissait à Québec et à Dorchester contre nous ; il ne se contentait point de se vendre, mais il vendait son futur collègue, qui ne se doutait point, j'en suis sûr, être alors l'objet d'un marché aussi scandaleux.

M. Pelletier fut-il alors payé par sir Hector ou sir Adolphe Caron pour cet acte incroyable de trahison ? Ses habitudes d'affaires, en pareils cas, me justifient de le croire. M. Morin est connu de vous tous comme un homme honnête et son affirmation ne peut laisser de doute dans l'esprit de personne.

Durant mon absence en Europe, M. Pelletier voulut compléter sa trahison et livrer son parti à l'ennemi.

J'ai établi, j'en suis convaincu, à votre satisfaction, messieurs, mais aussi à votre grand regret, comme au mien, que M. Pelletier, qui brigue aujourd'hui vos suffrages, a été traître à son beau-frère, à son chef, et à son parti ; et qu'il a employé, pour cacher sa trahison, les méthodes les plus hypocrites et les plus audacieuses. Voulant être ministre, à tout prix, il prenait les moyens que l'état de son ambition et l'élasticité de sa conscience lui permettaient.

Mon œuvre serait incomplète, et je ne remplirais pas tout mon devoir, si je ne vous faisais point connaître les escroqueries dont il s'est rendu coupable depuis que nous sommes au pouvoir, et que, malheureusement, je ne fais que de découvrir.

Soyez calmes, et patients, et daignez

m'écouter encore quelques instants : vous connaîtrez tout.

Je l'accuse devant vous, de s'être servi de sa position de membre de la Législature pour extorquer de l'argent à ceux qu'il disait être ses amis et ses protégés.

Ecoutez la lecture des documents que voici :

PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Québec. }

Louis Poulin de Courval, d'Arthabaska-ville, arpenteur, déclare ce qui suit :

J'ai payé, en différents temps, à l'honorable Louis Philippe Pelletier, un des membres de la législature de la province de Québec, plusieurs sommes d'argent de la manière suivante, savoir :

1. Cent cinquante piastres, pour m'avoir fait obtenir du gouvernement de la province de Québec des travaux d'arpentage dans les cantons Langevin, Cranbourn, Watford et Ware, comté de Dorchester :

2. Cent soixante-quinze piastres ont été retirées par le dit L. P. Pelletier lui-même du département des Terres de la Couronne, à même les argents me revenant sur les travaux de cadastrage de Wolfestown ;

3. Je lui ai moi-même payé une somme excédant quatorze cents piastres, dont environ huit cents piastres de mon argent, et la balance fournie par Léonce Stein, arpenteur, et ce, à condition qu'il nous ferait obtenir du commissaire des terres de l'ouvrage au montant de sept mille piastres, et nous avons eu cet ouvrage. Il me donna un billet pour huit cents piastres, et je lui ai depuis remis ce billet sans considération ;

4. En septembre mil huit cent quatre-vingt dix, j'ai payé au dit L. P. Pelletier, au moyen d'une réquisition du département qu'il m'a fait endosser, une somme de cinq cents piastres, en me disant que c'était pour l'*Etendard*.

Le paiement ci-dessus mentionné en premier lieu, je l'ai fait au dit Léonce Stein, pendant que le dit Stein agissait comme le représentant et l'agent du dit L. P. Pelletier, d'après ce que m'en a souvent dit le dit L. Stein.

Les paiements ci-dessus mentionnés ont eu lieu depuis mil huit cent quatre-vingt-huit à venir à mil huit cent quatre-vingt-onze.

J'ai rencontré le dit L. P. Pelletier vendredi, le huit janvier courant, à son bureau, à la Chambre, et il m'a dit de tâcher de m'en aller, pour ne pas l'embêter devant la commission.

Et je fais la déclaration solennelle ci-dessus consciencieusement, croyant qu'elle est vraie, et en vertu de l'acte passé dans

la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires. "

Et j'ai signé,
(Signé) L. P. DE COURVAL.

Reconnue et signée devant moi, à Québec, ce vingt-cinquième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

(Signé) P. MALOUIN,

Commissaire de la Cour Supérieure
pour le district de Québec.

Je ne suis pas encore en état de prouver aujourd'hui tous les détails des escroqueries que je vais mentionner, mais si M. Pelletier veut bien ajouter les détails que je vais donner aux instructions des commissaires qui font actuellement une enquête, je me crois en état de les prouver, car ils m'ont été donnés dans des circonstances et par des personnes qui me justifient de les croire vraies. Voici :

M. Stein, arpenteur, a donné à M. Pelletier ou payé pour lui les sommes suivantes afin d'obtenir l'influence de M. Pelletier ou pour le récompenser de ce qu'il avait obtenu, en rapport avec des contrats d'arpentage ou de cadastrage du département des Terres de la Couronne.

1o Le 9 mai 1889, \$80 pour une voiture achetée de C. R. Hurber & Son, à Danville.

2o Dans l'automne de 1888, \$400 pour un cheval.

3o En septembre 1888, \$175 pour un autre cheval.

4o Automne 1888, \$100 pour voiture et robe de carrieole.

5o En juin 1890, \$500.

6o En juin 1890, Rivière du Chef, \$500.

7o 6 septembre 1890, voyage à Montréal, \$75.

8o Pendant la session de 1888, pour bénédiction de cloches à Dorchester, \$100.

9o Dans l'été de 1890, \$100 par l'entremise de M. Malenfant, argent destiné au Club National et gardé par M. Pelletier.

10o En mars 1889, pour le Club National, \$80 par l'entremise de M. Frank Pennée. Pelletier garda cet argent.

11o Election de Dorchester en 1889, \$100.

12o 16 avril 1889, à M. Pelletier lui-même, \$615, comme prime sur les travaux d'arpentage en général.

13o En décembre 1890, remise du billet de M. Pelletier de \$600 pour argent prêté un an auparavant.

14o Il y a plusieurs montants qui, avec les précédents, formeraient un total d'environ \$4,550, données ainsi de 1887 à 1890, par M. Stein à M. Pelletier.

Pour l'élection de Chicoutimi M. Pelletier a reçu \$1,000 de M. J. B. Charleson pour payer ses dépenses et celles de ses compagnons, quand ces dépenses furent payées partie par M. Pacaud et partie par M. Stein.

Il ne se contentait point de vendre les députés, mais il vendait encore les positions publiques. Voici à cet égard la déclaration concluante de M. Arthur Gingras :

District de Québec

Je, soussigné, Arthur Gingras, comptable de la cité de Québec, déclare solennellement comme suit :

Quelque temps avant la mort de feu M. Mackedie, comptable au département des terres de la couronne, arrivée le ou vers le quinze novembre mil huit cent quatre-vingt dix, j'eus l'offre de lui succéder, si je voulais payer la somme de deux mille piastres, et cette convention fut faite avec l'honorable Louis Philippe Pelletier, alors député de l'Assemblée Législative, et maintenant secrétaire de la province, qui se fit fort de me faire avoir cette position, si je m'engageais à lui payer cette somme de deux mille piastres.

Il ne put me la faire avoir, malgré ses nombreuses démarches auprès des ministres, faites à ma connaissance, et conséquemment, je n'ai eu rien à lui payer.

La semaine dernière, craignant les révélations que je pourrais faire, l'honorable M. Louis Philippe Pelletier me demanda une lettre déclarant que je ne connaissais et n'avais rien à dire contre lui, et je la lui ai donnée pour ne point perdre l'occasion de me faire payer un compte de deux cent quarante piastres (\$240.00) qui m'était dû par le département des terres, et qui était contesté.

J'ai été payé de cette somme avant-hier.

Et je fais la présente déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

Et j'ai signé,

(Signé) ARTHUR GINGRAS.

Prise et reconnue devant moi, à Québec, ce vingt-septième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

(Signé) ALBERT MALOUIN,

Com. Cour Supérieure,
District de Québec.

Sous le prétexte de venir au secours d'un ami, M. Pennée, dont les affaires étaient en mauvais ordre, il trouvait encore moyen de

faire l'argent. Voici la déclaration de M. Belleau sur ce triste sujet :

District de Québec.

Je, soussigné, Jacques François Belleau, de la cité de Québec, agent d'assurances, déclare solennellement comme suit :

Que dans le mois d'octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, je reçus du gouvernement de la province de Québec, pour le compte de Belleau et Cie., la somme de quinze cents piastres, comme avance sur l'impression d'un ouvrage qui devait leur être confié par le département du secrétaire provincial ;

Que quelques jours après la réception de cette somme, je remis à l'honorable Louis Philippe Pelletier, sur sa demande, la dite somme de quinze cents dollars, en deux paiements séparés de sept cent cinquante dollars chaque ;

Que vu que cette somme de quinze cents piastres devait, par suite d'une entente préalable, être remise à Messieurs Louis Philippe Pelletier et Frank Pennée conjointement, et que le dit Louis Philippe Pelletier avait réussi à obtenir cet argent seul, celui-ci me pria de n'en rien dire du tout à M. Frank Pennée, que lui, L. P. Pelletier, se chargeait de régler l'affaire avec M. Pennée ;

Que j'ai toujours compris que cette somme avait été obtenue par M. Louis Philippe Pelletier pour venir en aide à son ami M. Pennée, et jusqu'à il y a quelque temps, j'ai cru que M. Pelletier avait mis cette somme à la disposition de son ami, pour l'aider dans ses embarras financiers ;

Que dans le même temps, M. Pelletier nous fit obtenir une avance de six cent piastres du département des Terres de la Couronne, sur des impressions faites ou à faire et me dit que c'était pour venir en aide à son ami, M. Pennée ; je remis aussi cette somme à l'honorable Louis Philippe Pelletier ;

Qu'aucune de ces sommes ne m'a été remise depuis, par l'honorable Louis Philippe Pelletier ou par aucune personne pour lui ;

Que l'honorable Louis Philippe Pelletier était, à cette époque, membre de la Législature ;

Que les deux sommes ci-dessus mentionnées avaient été obtenues pour venir en aide conjointement à MM. Pelletier et Pennée dans les transactions d'affaires qu'ils avaient ensemble, d'après ce que M. Pelletier m'a dit.

Et je fais la présente déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte pour la suppression

des serments volontaires et extra-judiciaires.

Et j'ai signé,

(Signé,) JAS. F. BELLEAU.

Prise et reconnue devant moi, à Québec, ce vingt-septième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

(Signé,) ALBERT MALOIN,
Com. Cour Sup.
District de Québec.

Ce n'est pas tout, il reçoit encore une somme considérable sous le même prétexte et l'emploi, malgré la parole donnée, pour se tirer de ce qu'il appelle le déshonneur. En voici la preuve :

District de Québec

Je, soussigné, Arthur Gingras, comptable, de la cité de Québec, déclare solennellement, comme suit :

Je connais bien l'honorable Louis Philippe Pelletier, maintenant secrétaire de la province, et son ami, M. Frank Pennée, agent d'assurances, de Québec ;

Dans le mois d'octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, les affaires de M. Frank Pennée étant devenues embarrassées, l'honorable Louis Philippe Pelletier demanda et obtint pour aider son ami, une avance de quinze cents piastres du secrétariat de la province, pour valoir sur des impressions qui devaient être faites à la Justice, et une autre avance de deux mille trois cents piastres de MM. de Courval et Stein, arpenteurs, sur des travaux d'arpentage et de cadastrage qui devaient leur être confiés ;

Ces deux sommes étaient avancées à M. Louis Philippe Pelletier, sur sa demande, et avec l'entente formelle qu'elles seraient employées à venir en aide à son ami M. Frank Pennée, et je sais que, sans cela, telles avances n'auraient point été faites ;

Une fois les deux transactions terminées et les parties en possession de l'argent, l'honorable Louis Philippe Pelletier déclara, contre l'entente faite, qu'il avait besoin de cet argent, pour se sauver du déshonneur, parce qu'il avait fait signer à sa tante, feue Madame Siméon Lelièvre, un billet promissoire de quatre mille piastres, tout en lui représentant que c'était un chèque pour un faible montant ;

M. L. Philippe Pelletier décrivit alors sa position avec des larmes dans les yeux et supplia avec tant d'instance son ami M. Frank Pennée de consentir, que celui-ci céda par pitié pour M. Pelletier, et se contenta des sept cent cinquante piastres.

M. Louis Philippe Pelletier ne remit à M. Frank Pennée, sur ces deux sommes, que sept cent-cinquante piastres, et garda la balance, c'est-à-dire, la somme de trois mille cinquante piastres, en violation de la convention, pour les raisons susdites, et laissa son ami M. Pennée dans l'embarras.

Et je fais la présente déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

Et j'ai signé,

(Signé) ARTHUR GINGRAS

Prise et reconnue devant moi, à Québec, ce vingt-septième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt douze.

(Signé) ALBERT MALOUIN

Com. Cour Sup., District de Québec

Voilà l'homme, messieurs, voilà ses œuvres.

Nous avons été chassés du pouvoir pour prétendues causes de corruption, dont il n'y a point de preuve. Des commissions royales siègent actuellement pour trouver la preuve qui fait défaut : c'est le procès après le jugement, après l'exécution.

Ces enquêtes se font au frais de la province ; je fais la mienne contre M. Pelletier à mes propres frais. Je le mets en jugement devant vous, et j'ai prouvé, devant cet auditoire intelligent, qu'ils étaient les crimes politiques de M. Pelletier.

J'ai fait mon devoir, quelque pénible qu'il soit. A vous de faire le vôtre, quelque pénible qu'il soit. Vous pouvez me condamner pour des accusations non prouvées, c'est votre droit, mais ce n'est point votre devoir de citoyens honnêtes et de juges impartiaux.

Mais vous n'avez point le droit de m'envoyer comme juge un député et un ministre prévaricateur, qui a violé ses serments et foulé au pieds ses devoirs les plus sacrés.

Si M. de Boucherville est sincère, quand il déclare vouloir venger la moralité publique, il doit chasser M. Pelletier de son ministère sans retard. S'il le garde un seul instant, après avoir pris connaissance des pièces écrasantes que je viens de soumettre, il devient son complice et mérite la même condamnation de la part du pays qui sera portée par vous contre son collègue M. Pelletier.

Un dernier mot, et j'ai fini.

J'ai été victime d'une odieuse conspiration, qui m'a privé d'une position honorable que je devais à mes compatriotes.

M. Pelletier est du nombre des conspira-

teurs : je vous le livre, punissez-le comme il doit l'être, en le chassant de votre beau et patriotique comté.

J'ai d'autres coupables : je les exécuterai ailleurs, en temps et lieu convenable.

J'ai fait mon devoir ; faites le vôtre, citoyens de Dorchester.

Déclaration solennelle de Madame Larochelle

Province de Québec

District de Québec

Je soussignée, Georgiana Plante, veuve de feu l'honorable Louis Napoléon Larochelle, de la paroisse de St-Anselme, comté de Dorchester, fait la déclaration solennelle suivante :

L'honorable M. Larochelle est décédé le 27 octobre 1890, me laissant veuve avec cinq enfants dont l'aîné a aujourd'hui douze ans et le cadet cinq ans.

Sur son lit de mort, M. Larochelle dicta la lettre suivante :

“ St Anselme.

“ L'honorable H. Mercier,

“ Mon cher ami,

“ J'espérais pouvoir me rendre à mes devoirs législatifs cette année comme d'habitude, mais la divine Providence en ordonne autrement, et il me faut dire adieu à tous ceux que j'aime. Je laisse ma pauvre famille dans une gêne relative et en dictant ces lignes, qui seront pour vous un dernier adieu, je vous prie, si vous le pouvez commodément, en souvenir de notre amitié, de faire payer à ma femme, l'indemnité sessionnelle pour la session qui va s'ouvrir.

“ J'apporte en mourant l'espérance que vous ferez cette faveur suprême pour ma pauvre famille et mes petits enfants. Je vous serre la main bien cordialement et je vous souhaite toute prospérité que vous méritez.

“ Je confie cette lettre à ma femme qui vous la fera parvenir quand Dieu m'aura appelé à lui.

“ Votre bien dévoué

“ L. NAPOLÉON LAROCHELLE.”

Vers le 24 décembre 1890, je reçus de M. Pelletier un document écrit de sa main, et qu'il m'avait envoyé par son

beau frère M. Siméon Larochelle, d'Inverness. C'était la procuration suivante :

Québec, 26 déc. 1890.

J'autorise l'hon. L. P. Pelletier à retirer pour moi l'indemnité sessionnelle allouée à feu l'hon. L. N. Larochelle, mon mari, pour la session actuelle.

(Signé,) Mde G. P. LAROCHELLE.

Je la signai et la retournai à M. Pelletier par la poste.

Je n'entendis plus parler de l'affaire pour un certain temps.

J'avais occasion de voir M. Pelletier assez souvent, car il était l'avocat de la succession de mon mari. A chaque fois je lui en parlais et lui demandais s'il avait des nouvelles de la requête de mon mari, il me répondait toujours : " Ne vous occupez de rien du tout, j'ai soin de vous ; ne dites rien ; cet argent doit appartenir aux créanciers ; je ne dis pas qu'il n'a pas été donné, mais il n'est pas censé donné pour vous."

Dans le mois de mars dernier, me trouvant dans un pressant besoin d'argent, je me rendis à Québec, et allai voir M. Pelletier à son bureau. Je lui exposai que j'étais dans la gêne et qu'il me fallait absolument de l'argent. Il me demanda alors combien il me fallait. Je lui dis : il me faut au moins \$50. Il me demanda pourquoi j'avais besoin de cette somme. Je lui dis que j'avais des dettes à rencontrer, que j'avais ma petite famille sur les bras et qu'il fallait me le procurer absolument. Il me donna alors \$50 et il me fit signer un reçu. Sur cette somme, je lui remis \$10 pour payer un compte de \$11 qu'un photographe réclamait de moi, avec menaces de poursuite, et lui demandai de faire son possible pour acquitter cette dette avec ces \$10. Il accepta cette somme qui ne m'a pas été demandée depuis, mais je n'en ai pas eu de reçu.

Le reçu qu'il écrivit cette fois-là, je l'ai lu facilement, car il était moins mécontent que d'autres fois.

En me donnant ces \$50, il me dit qu'il n'avait rien reçu pour moi, que c'était de l'argent qu'il me prêtait. Les propres mots dont il s'est servi sont les suivants : " Je n'en ai pas d'argent pour vous, je vais vous prêter \$50.00. "

Cette fois-là encore, il m'a répété de ne rien dire et de ne rien signer ; il me

disait qu'il me protégeait et de laisser faire.

Parmi les biens composant la succession de mon mari, il y avait une maison que nous habitions, construite par nous-mêmes sur un joli emplacement, à laquelle je tenais beaucoup. Bien des fois je lui ai exprimé mon grand désir de continuer à vivre avec mes cinq enfants en bas âge dans cette maison qui m'était chère. Je lui disais combien j'y tenais, que je préférerais ne manger qu'un repas par jour dans cette maison que trois repas ailleurs. Il me répondait : " Allez-vous-en à Ste-Anne Lapocatière, près du couvent, vous vivrez comme une dame là. " Il me reprochait de faire du sentiment.

Les immeubles de mon mari furent annoncés en vente.

Le 21 avril, veille du jour fixé pour la vente, M. Pelletier vint à St. Anselme, chez moi, en qualité d'aviseur légal de la succession.

Je réitérai mes instances pour que la maison fut rachetée pour moi. Il me répondit qu'il ne voulait plus en parler, qu'à chaque fois qu'il m'en avait parlé, il m'avait fait verser des larmes. Ce fut là sa réponse. Il dit à ceux qui étaient présents : chaque fois que je lui en parle, elle se met à pleurer. Il me reprochait de faire du sentiment avec cela et ajoutait que ce n'était plus le temps de faire du sentiment. Je lui dis : " ôtez le cœur du corps humain, et il ne reste plus qu'une buche comme..... " Ce sont les propres paroles dont je me suis servie.

Je demandai alors à M. Pelletier d'employer le produit des assurances sur la vie de mon mari, pour racheter ma maison au nom de mes enfants. Je ne le demandais pas pour moi, vu que par le testament de mon mari, préparé par M. Pelletier lui-même, ces assurances étaient données en capital à mon mari et en usufruit à mes enfants et moi. Le montant de ces assurances était de onze mille piastres. Il s'y refusa.

Je fis alors venir 2 personnes M. le Dr. Vaillancourt et M. Charles Audet, afin qu'ils fussent témoins de mon ardent désir de conserver la maison. Cela était chez moi, dans ma maison même. Je lui dis alors : " M. Pelletier, vous savez que vous pouvez racheter ma maison et je

vous dis de la racheter." Je ne pouvais pas lui en dire plus ; je ne pouvais pas lui dire de la racheter avec l'indemnité, car il me disait toujours de ne rien dire à ce sujet. Je lui ai dit et répété qu'il pouvait la racheter, qu'il le savait, et que je le lui demandais de la racheter.

Il me répondit encore, comme par le passé, que c'était une affaire de sentiment, que ce n'était plus le temps d'en faire, mais bien de voir à élever ma famille.

Le lendemain, la maison fut mise à l'enchère par le shérif. Quand les enchères eurent atteint \$500.00, la foule se mit à dire : " Est-ce pour Madame Larochelle ? Si c'est pour elle on n'y met plus." Là dessus M. Pelletier dit : " Madame Larochelle n'achete pas." Les enchères montèrent alors à \$675.00. La maison avait coûté bien au delà de \$4,000.00. Elle fut adjugée à M. Théodule Beaudoin. Ce dernier m'offrit de ma la céder à peu près pour le prix d'adjudication. Je demandai à M. Pelletier de m'aider à la racheter ; je lui dis que j'étais prête à faire tous les sacrifices possibles, que j'étais disposée à consacrer à cela un montant de \$475.00 qui me provenait d'un moulin à carder dont mon mari m'avait donné les profits pour me récompenser des économies que je faisais, dans les premiers temps de notre ménage, en ne gardant pas de servante. Mon mari me disait souvent : " Pourquoi ne gardes-tu pas de servante ? " Je lui répondais : " Je veux économiser pendant que nous sommes jeunes." Il me dit alors une fois : " Puisque tu veux économiser, il y a un moulin à carder à St. Charles, je t'en donne les profits." M. Bouchard, qui avait charge du moulin, avait ensuite toujours mis de côté pour moi les profits du moulin. Ces \$475.00 sont celles que je voulais mettre pour la maison, disant à M. Pelletier qu'il me la fallait.

M. Pelletier se refusa de nouveau à mes instances, et il m'a fallu abandonner cette maison à laquelle je tenais tant, pour aller me réfugier chez mon père où je réside actuellement avec mes enfants.

Au commencement de mai 1891, je me rendis de nouveau chez M. Pelletier à Québec, je lui dis : " Vous m'avez toujours laissé entendre que l'indemnité était pour les créanciers, mais vous ne m'avez jamais donné d'état de comptes. Je veux en avoir un et m'assurer si je

puis racheter ma maison." Il me répondit : " L'indemnité n'est pas pour vous, c'est pour les créanciers, et ils peuvent la réclamer." Il me prétendit alors avoir payé diverses sommes à même l'indemnité. " Il me reste \$206.00 en tout, dit-il." C'était la première fois qu'il m'admettait avoir reçu l'indemnité. Il se dit prêt à me donner ce montant. Je lui dis : " Puisqu'il n'y a pas moyen d'avoir plus, j'aime autant prendre \$206.00 que de ne rien avoir."

Il prépara alors un reçu rapidement et d'une écriture presque illisible, mit de l'argent de papier sur son pupitre et me dit : " Signez, dépêchez-vous, je suis pressé, je pars pour la cour." Il était très mécontent.

Je comptai l'argent : il n'y avait que \$200.00.

Je lui fis remarquer qu'il m'avait parlé de \$206.00. Il sortit son portefeuille et ajouta \$6.00. Il me répéta : " Signez vite, je suis pressé." Intimidée, je signai le reçu sans pouvoir le lire, mais croyant que c'était un reçu pour \$206.00. Je lui dis : " Votre reçu est si mal écrit que je ne puis pas le lire." Il me répondit : " Vous avez pourtant l'habitude de savoir lire." Je pris l'argent et m'en allai.

Le lendemain, un ami de Québec m'écrivit et m'informa que ce que j'avais signé était un reçu pour le montant de \$300.00 et que M. Pelletier l'avait montré à l'honorable M. Duhamel en lui disant : " Tiens, je l'ai, le reçu de Madame Larochelle."

Je retournai à Québec et demandai à M. Pelletier de vouloir bien me montrer le reçu qu'il m'avait fait signer. Il me répondit : " C'est comme de coutume, vous avez des amis qui vous conseillent et que vous écoutez ; vous vous fiez à eux autres, arrangez-vous avec eux autres ; vous n'aurez plus rien de moi." Il refusa de me montrer le reçu. Je lui dis alors : " Donnez-moi au moins un état de comptes. Il me répéta : " Vous n'aurez plus rien de moi."

Plus tard, le 18 novembre 1891, je lui ai écrit lui demandant encore un état de comptes. Il n'a pas répondu à ma lettre.

La dernière fois que j'ai vu M. Pelletier, il me prétendit avoir payé \$90.00 pour le service funèbre de mon mari. J'ai découvert depuis que tel n'est pas le cas. Un débiteur de la succession de

mon mari avait déposé \$127.00 entre les mains du Rév M. Morisset, curé de St-Anselme. Ce dernier demanda à M. Pelletier l'autorisation de payer à la fabrique les \$90.00 dues pour ce service. M. Pelletier y consentit, et M. le curé paya le service et remit la balance des \$127.00 à M. Pelletier.

Avant le jour où M. Pelletier me donna les \$206.00, une des fois que je le vis, je lui dis qu'on parlait de lui au sujet de sa belle-sœur Madame Baillargeon, qu'il était accusé d'avoir été injuste envers elle. Il sourit et me montra une lettre de cette dernière par laquelle elle se déclarait satisfaite de lui, et il m'en fit signer une dans le même sens me disant que c'étaient ses ennemis politiques qui le persécutaient et qu'il voulait se protéger. Cette lettre, il ne me la laissa pas lire, mais il me l'a lue lui-même, me disant : " Si vous ne la signez pas, j'abandonne la succession ; arrangez-vous si vous ne la signez pas." Il me dit : " Soyez sans inquiétude ; vous voyez cette lettre que j'ai eue de ma belle-sœur ; vous ne l'avez jamais vue dans les journaux ; ce sera de même pour la vôtre ; c'est seulement pour me protéger contre ceux qui me font des misères politiquement "

Je lui ai souvent fait des reproches pour la manière dont il me traitait.

Je lui disais qu'il n'était pas loyal, qu'il aurait dû me donner cet argent dès qu'il l'avait reçu, qu'il savait que j'étais dans la gêne. Il me répondait toujours de ne rien dire, qu'il me protégeait.

Quand il me paya les \$206.00, je lui fis remarquer que cet argent avait dû profiter, qu'il l'avait déjà depuis cinq mois entre les mains. J'avais alors appris que M. Pelletier avait touché cet argent le 31 décembre 1890. Il me répondit là-des-

sus : " Je l'ai mis à la banque sans qu'il porte intérêt. " Je puis vous communiquer les termes du reçu qu'il a donné au gouvernement. On m'en a envoyé une copie dernière.

J'ai souvent reproché à M. Pelletier d'être aussi dur pour la veuve de celui qui s'était fait mourir à travailler pour lui. Je lui disais : " Je vous trouve bien ingrat ; mon mari ne vous a pas connu avant de partir ; traiter ainsi une pauvre veuve d'un ami dévoué ! C'est un cas pire que n'importe quel autre cas. " Il me répondait : " Vous êtes une ingratitude ; vous me payez avec des ingrattitudes. " Je lui dis : " Soyez juste, il me semble que je suis bien facile à contenter. "

M. Pelletier avait dit à mon mari sur son lit de mort : " Sois sans inquiétude, il n'y a pas de choses que je ne feai pas pour toi. "

Il protestait auprès de moi de son dévouement profond plusieurs semaines après le décès de mon mari. "

Et je fais la présente déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

Et j'ai signé

G. P. LAROCHELLE

Prise et reconnue devant moi
à St-Anselme, ce 31e jour
de janvier 1892.

NARCISSE MALENFANT

Comr. Cour Supérieure
Dist. de Québec.

L'original de cet affidavit sera déposé
entre les mains de l'honorable Pantaléon
Pelletier.

BNQ



C 000 124 975

124975